

OPEN FLOAT-TUBE DE REGUINY 56500

-16 Novembre 2025-

REGLEMENT:

ARTICLE 1. - MODALITÉS DE LA RENCONTRE

- 1) Cette rencontre souhaite rassembler les pêcheurs de carnassiers au lancer avec des leurres artificiels dans un esprit convivial et de partage. Elle se déroule exclusivement en float-tube. moteur électrique strictement interdit.
- 2) L'organisation disposera des commissaires nécessaires pour veiller à la sécurité des participants et à la mesure des poissons.
- 3) Le coût de l'inscription est de 30 € par pêcheur pour le dimanche 16 novembre 2025, repas chaud compris. Le règlement de la compétition (30 euros) se fera le jour de la compétition, à l'accueil des compétiteurs le matin. (seulement espèce autorisée). Si le règlement n'est pas effectué avant le début de la compétition (9h30), le compétiteur en question sera directement disqualifié.
- 4) Le port du gilet de sauvetage (homologué) est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 6) Les organisateurs fixent une jauge à 20 participants maximum. Les 20 premières fiches seront enregistrées.
- 7) Tout participant doit être âgés de 15 ans minimum avec une attestation parentale remplis et signé (pour les mineurs mineurs âgés de 15 ans à 18 ans)
- 8) Le permis de pêche est strictement obligatoire. Un garde de pêche pourrait être sollicité le jour de la compétition pour effectuer le contrôle des cartes de chaque participant.

ARTICLE 2. - DÉROULEMENT RENCONTRE HALIEUTIQUE

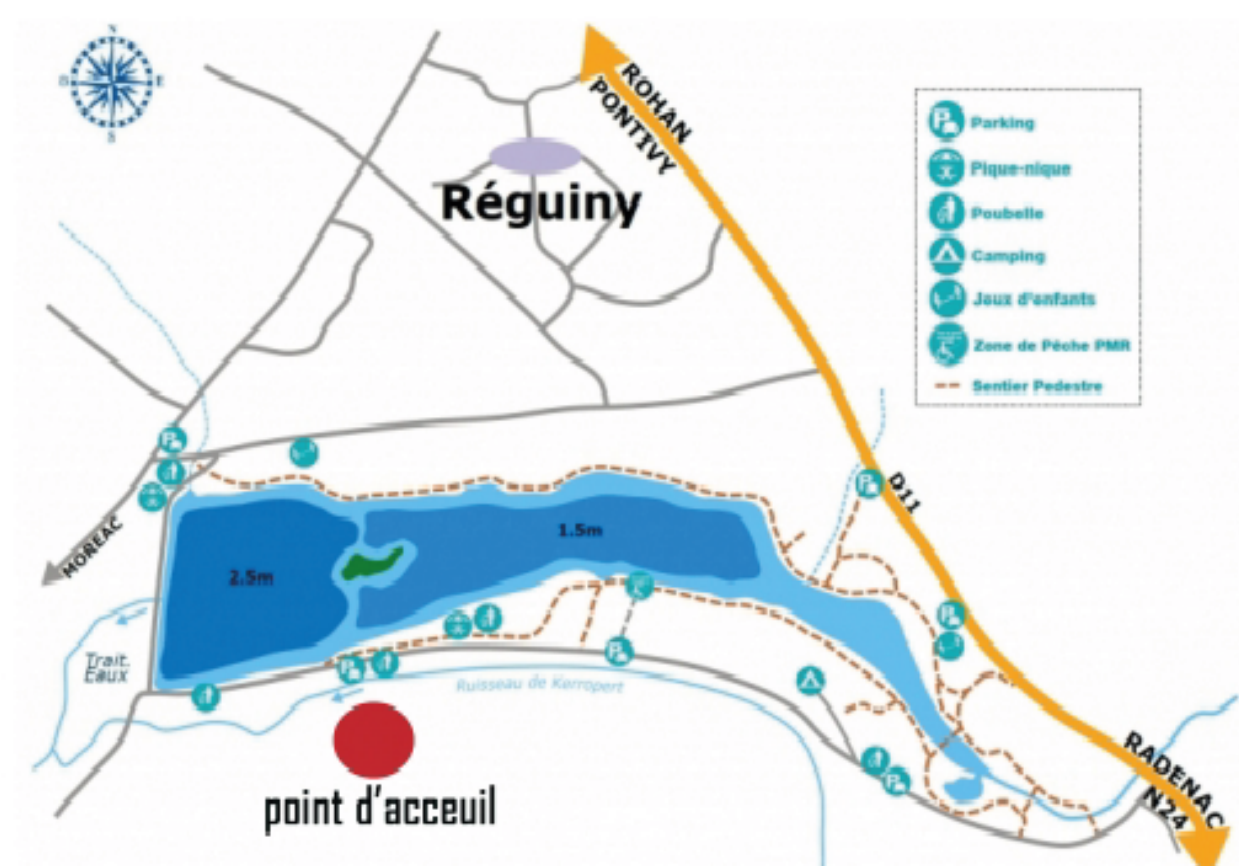
Dimanche 16 novembre 2025

Le programme est le suivant :

- Rendez vous 8h40 pour appel des pêcheurs
- 8h45 briefing et présentation de la journée
- Pêche de 9h30 à 12h00 sur la totalité de l'étang
- Pause et distribution des repas de 12h00 à 13h30, interdiction de pêcher durant cette pause

- Pêche de 13h30 à 16h00 sur la totalité de l'étang
- Fin de pêche 16h00
- 16h45 Podium, mots des partenaires et remises des prix
- 17h30 fin de l'épreuve

POINT DE RENDEZ-VOUS LE MATIN



ARTICLE 3. - ÉQUIPEMENTS ET LEURRES

- 1) La compétition se déroule exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie des appâts artificiels (leurre).
- 2) Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à

l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.

3) En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir d'autres cannes de réserve montées, maintenues hors de l'eau (leurres y compris).

4) Il est conseillé d'utiliser une épuisette pour sécuriser les poissons.

ARTICLE 4. - POISSONS ACCEPTÉS

1) Sont considérés valides les poissons vivants de toute taille (pas de maille sur cette compétition):

Le Brochet (*Esox Lucius*)

La Perche (*Perca fluviatilis*)

Le Sandre (*Stizostedion lucioperca*)

2) Les captures seront validées par un commissaire ayant un outil de mesure homologué et en ayant un poisson en état d'être remis à l'eau avec des chances de survie maximales.

3) Tous les poissons cités ci-dessus sont comptabilisés même si la maille n'est pas respecté: 1mm = 1 point

EXEMPLE: brochet de 37,8 cm = 378 points

ARTICLE 5. - AIDES ET SAUVETAGES

Toute embarcation est tenue de répondre aux demandes d'aide d'un autre float tube.

ARTICLE 6. - CLASSEMENT FINAL

Celui qui cumule le plus de points sur l'entièreté de ses poissons pêchés durant la compétition, se verra vainqueur de cette première édition à Reguiny.

Seulement les 5 premiers seront récompensés